



ACTIONS

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

Un placement actions responsable en faveur de l'emploi en France

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.



INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

- Une approche thématique qui vise à saisir des opportunités d'investissements socialement responsables
- Une recherche de performance reposant sur la sélection d'entreprises jugées potentiellement créatrices d'emplois en France
- Un partenariat avec France Active pour sélectionner, en complément, des structures solidaires d'utilité sociale (voir encadré plus bas)

labelRelance



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Voir définitions page 4

SOUTENEZ DES INVESTISSEMENTS DANS L'EMPLOI SOLIDAIRE

Pour capitaliser sur cette thématique, Insertion Emplois Dynamique consacre 5 % à 10 % de ses investissements au soutien d'entreprises françaises non cotées qui favorisent la création et la consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté. Les projets sont choisis en partenariat avec France Active.



France Active est la première société d'investissement solidaire en France. Son objectif est de renforcer les Fonds propres des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer des emplois, prioritairement pour les personnes qui en sont exclues.

Source (pour les noms des secteurs) : McKinsey & Company « Dynamiser le marché du travail en France » - 2014.

POINT D'ATTENTION Insertion Emplois Dynamique permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Informations Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clé. Il est disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Les références à un classement/label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de son gestionnaire.

INVESTISSEZ DANS DES ENTREPRISES EUROPÉENNES QUI, SELON LE GÉRANT, PARTICIPENT À LA CRÉATION D'EMPLOI EN FRANCE

Grâce à un savoir-faire qualifié, à la présence de nombreux pôles de Recherche & Développement, ainsi que d'infrastructures de pointe, les entreprises françaises créent de l'emploi en France. De plus, la France bénéficie de nombreux projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi⁽¹⁾. Pour en tirer parti, Insertion Emplois Dynamique sélectionne les entreprises, majoritairement européennes, mais aussi internationales et issues de multiples secteurs d'activité, qui participent à cette dynamique de créations d'emplois sur le territoire national.

(1) Source : Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) – « Rapport annuel 2013 ».

2 QUESTIONS AU GÉRANT D'INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

Pourquoi proposer cette thématique d'investissement spécifique ?

“ Notre approche, mise en oeuvre dans notre gamme d'Investissements Socialement Responsables, consiste à connecter l'épargne et les besoins de l'économie. L'emploi est au coeur des préoccupations économiques et sociales en France et nous souhaitons proposer une solution d'épargne en lien avec cette problématique. Sélectionner des entreprises dont on anticipe qu'elles vont avoir un impact positif sur l'emploi en France dans les 3 années à venir, correspond à notre ambition de création de valeur durable. À travers cette thématique, notre objectif est de démontrer que performance boursière et croissance des effectifs peuvent bel et bien aller de pair.”

BÉNÉFICIEZ DU POTENTIEL D'APPRÉCIATION D'ENTREPRISES JUGÉES EN DÉVELOPPEMENT

Les entreprises envisagent généralement de renforcer leurs effectifs lorsqu'elles ont besoin de produire davantage, de mettre en place de nouveaux projets, de gérer l'augmentation du chiffre d'affaires. La création d'emplois peut constituer un signal avant-coureur du développement des sociétés. Insertion Emplois Dynamique vise à capter leur potentiel de performance.



Fabien
LEONHARDT

Comment sélectionnez-vous les entreprises ?

“ Nous cherchons à identifier les entreprises qui, selon nous, ont les meilleures perspectives de création d'emplois en France dans les trois années à venir et qui respectent nos exigences en matière d'impact social et environnemental. Nous jugeons notamment les sociétés en fonction de leur transparence sur leurs données d'emplois en France, sur leurs intentions de créations d'emplois, et nous analysons, bien évidemment, leur santé financière. Tous ces éléments nous aident à sélectionner celles qui ont de réels projets de création d'emplois à venir et qui sont susceptibles de générer de la performance boursière en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un risque de liquidité. Ces risques sont notamment présents sur les structures solidaires d'utilité sociale qui représentent 5 % à 10% du portefeuille.”

Les analyses, vues et opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et dans des entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

PROFIL DE RISQUE

Insertion Emplois Dynamique n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est également soumis aux risques suivants : risque actions, risque de gestion discrétionnaire, risque de change, risque de taux et risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité et de valorisation, risque de durabilité, risque lié à la gestion des garanties financière.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 **4** 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de

Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



Le label Finansol distingue, depuis 1997, les placements d'épargne solidaire : actionariat solidaire, livrets ou fonds solidaires proposés par les banques ou mutuelles d'assurance et fonds solidaires d'épargne salariale. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale qui ne pourraient être financées par les circuits plus classiques



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.

Le label Relance permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance. Consultable sur <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/label-relance>.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

EN SAVOIR +

	Part R (capitalisation)	Part I (capitalisation)
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Mirova	
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type FIA	
Classification AMF	Actions internationales	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	Indice composite à titre indicatif a posteriori : 45 % du MSCI Europe ex France, dividendes réinvestis, 45 % du SBF 120, dividendes nets réinvestis et 10 % de l'ESTR. L'indice MSCI Europe ex France, dividendes réinvestis, est un indice actions calculé par Morgan Stanley Capital International, représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières européennes hors France. Il est disponible sur www.msibarra.com . L'indice SBF 120, dividendes nets réinvestis, est un indice de la place boursière de Paris composé des 40 valeurs du CAC 40, auxquelles s'ajoutent les 80 valeurs les plus liquides d'Euronext Paris, parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. Il est disponible sur le site www.euronext.com . Euro short-term rate (€STR) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Disponible sur https://www.ecb.europa.eu/ . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%	
- d'investissements durables	90%	
Date de création	11 mai 1994	
Code ISIN	FR0010702084	FR0013018801
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions (PEA), Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Frais d'entrée maximum⁽²⁾	Néant	
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,80%. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : : 0,93%	1,20%. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : : 0,24%
Frais de transactions	0,1% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit	
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part, cours inconnu	
Souscription minimale initiale	Néant	
Valeur liquidative d'origine	100 €	10 000 €
Fréquence de calcul de la valeur liquidative	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁴⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010702084/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010702084/detail>.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.mirova.com. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. Document non contractuel. Achievé de rédiger en février 2023.

Insertion Emplois Dynamique est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (déléataire : Mirova).

Mirova Société Anonyme au capital de 7 461 327,50 € – RCS Paris 394 648 216 – Agrément AMF n°GP 02-014 – 59 Avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.